

**#VERSLENUMÉRIQUE  
NOTRE CULTURE | FRCAN**

25 NOVEMBRE 2016



Fédération culturelle  
canadienne-française



Fédération culturelle  
canadienne-française

Place de la francophonie  
450, rue Rideau, bureau 405  
Ottawa (Ontario) K1N 5Z4  
[info@fccf.ca](mailto:info@fccf.ca)

**FCCF | MÉMOIRE VERS LE NUMÉRIQUE : NOTRE CULTURE EN FRANCOPHONIE CANADIENNE**

À l'intention du ministère du Patrimoine canadien, consultations sur le contenu canadien dans un monde numérique  
Diffusion externe, 25 novembre 2016

# FCCF | Notre culture #VersleNumérique

---

## Préambule

La Fédération culturelle canadienne-française [FCCF] est un organisme national dont la mission est de promouvoir l'expression artistique et culturelle des communautés francophones et acadiennes au Canada. Depuis près de 40 ans, la FCCF rassemble les points de vue et les voix d'organismes provinciaux et territoriaux de St-Jean de Terre-Neuve à Vancouver, et de Moncton à Yellowknife voués au développement culturel. Nous représentons les regroupements nationaux en théâtre, en édition, en chanson-musique, en arts médiatiques, en arts visuels, un regroupement de réseaux de diffusion des arts de la scène et une alliance de radios communautaires de langue française. Ce secteur dynamique inclut près de quelque 3 125 artistes et de 150 organismes artistiques et de développement culturel œuvrant dans plus de 250 communautés francophones et acadiennes, partout au Canada.

L'intérêt de la FCCF pour cette consultation porte largement sur la représentativité, sinon la reconnaissance d'une minorité linguistique qui, à travers plusieurs décennies, doit s'appuyer sur la *Loi sur les langues officielles* pour assurer son plein développement et favoriser son épanouissement. Le secteur des arts, de la culture et des industries culturelles de la francophonie canadienne a su être un vecteur important pour appuyer le rayonnement de cette identité francophone.

Les arts, la culture et les industries culturelles de l'écosystème des communautés francophones en situation minoritaire sont un pan important de l'identité canadienne qui se doit d'être reflétée dans la culture numérique transformant inévitablement le visage de la société canadienne, ici et ailleurs. Une spécificité qui devra être considérée dans les mesures et les politiques qui seront développées à la suite de la consultation sur le contenu canadien dans un monde numérique.

*« [...] Au Canada, un artiste sur cinq provient de la francophonie (StatCan, 2006). Ce chiffre n'a pas de quoi surprendre si l'on connaît l'importance que les francophones attachent envers leur langue, leur culture et leurs productions artistiques. Cependant, il y a parmi ces francophones, une réalité moins connue : celle des artistes de la francophonie canadienne exerçant leur profession à l'extérieur du Québec. [...] »<sup>1</sup>. Anne Robineau, chercheuse pour ICRML.*

## Résumé du mémoire

En soumettant ce mémoire, la FCCF désire faire part des priorités en lien avec les trois principes soulevés dans la deuxième phase des consultations sur le contenu canadien dans un monde numérique :

### **PRINCIPE I | Mettre l'accent sur les citoyens et les créateurs**

- Les communautés francophones et acadiennes participent activement à la culture numérique où ses artistes et ses créateurs vivent pleinement de leurs produits culturels et œuvres artistiques.

### **PRINCIPE II | Représenter les identités canadiennes et faire la promotion d'une saine démocratie**

- Les artistes et les créateurs ont les moyens de s'épanouir dans un univers numérique en pleine transformation au Canada.

### **PRINCIPE III | Susciter l'innovation sociale et économique**

- Les œuvres et des produits francophones sont à la portée de l'ensemble de la société canadienne.

---

<sup>1</sup> Source : Citation tirée de l'étude [Un regard actuel sur la situation des artistes dans la francophonie canadienne](#) préparée par l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques [ICRML] en collaboration avec Patrimoine canadien pour le Conseil des Arts du Canada et la Fédération culturelle canadienne-française, Septembre 2013

## Contexte

Commençons par cet écosystème culturel et artistique des communautés francophones et acadiennes au Canada. Ce milieu a une spécificité particulière aux communautés francophones et acadiennes qui s'explique « par une combinaison de facteurs comprenant la langue, la situation géographique et la discipline artistique. Pris isolément, ces facteurs n'ont pas la même influence sur les œuvres, sur la carrière des artistes francophones et acadiens et sur les institutions culturelles et artistiques de ces collectivités. Aussi, cet écosystème inclut aussi des processus et des dynamiques propres aux mondes de l'art, des acteurs sociaux, des institutions et des organismes relevant de différents paliers gouvernementaux ainsi que du financement et un parc d'infrastructures.»<sup>2</sup> Cette consultation doit prendre en compte cette particularité qui concerne les communautés francophones et acadiennes au Canada, communautés qui trop souvent semblent ne pas être parties prenantes des transformations de notre pays, et qui sont des oubliées dans l'équation linguistique de l'ensemble du pays.

De cet état de fait, ajoutons que le secteur collabore étroitement avec les paliers fédéraux à travers des mécanismes de concertation dont l'[Entente de collaboration sur le développement artistique et culturel des communautés francophones et acadiennes du Canada](#). Les défis et enjeux des artistes, des créateurs et des travailleurs culturels qui y sont soulevés sont en lien avec les principes énoncés dans la deuxième phase de la consultation sur le contenu canadien dans un monde numérique. Prenons en exemple, l'accès pancanadien aux arts et à la culture pour les citoyens; l'accroissement de la visibilité et du rayonnement des artistes, des organismes et des industries artistiques et culturels; le développement de marchés et de publics pour les arts et la culture de la francophonie canadienne, au Canada et à l'étranger; le soutien à la création; et l'exploitation des technologies numériques pour appuyer la création. Depuis 1998, ces enjeux discutés entre les intervenants fédéraux et les intervenants clés du secteur, signataires de cette entente, restent toujours actuels.

Les artistes, les organismes culturels et les industries culturelles des communautés francophones et acadiennes ont besoin de dispositions particulières relatives à l'infrastructure numérique pour que, non seulement ils soient bien représentés, mais aussi pour leur permettre de mutualiser des ressources et participer à des échanges et à des occasions d'apprentissage de différentes communautés de savoir et de pratique.

Il est donc établi que pour notre secteur des arts et la culture ainsi que pour nos premiers bénéficiaires qui sont les communautés francophones et acadiennes il existe bien des enjeux pour atteindre un développement sain dont l'impact touchera au rayonnement de nos produits culturels et œuvres artistiques dans un contexte numérique. Cette consultation suscite de nombreuses questions auxquelles le milieu minoritaire tente de répondre à travers les avenues qu'envisage le gouvernement dans ce domaine. Pour répondre à une des questions de la consultation demandant **ce que peut être la définition d'un système culturel qui appuie les créateurs et respecte les choix des citoyens**, nous répondons : un système culturel qui traite de l'équité de nos collectivités canadiennes.

## PRINCIPE I | Mettre l'accent sur les citoyens et les créateurs

---

### **R1 L'accès à la large bande passante dans tout le pays est un préalable pour que l'ensemble de la population canadienne puisse participer à la culture numérique**

Selon nous, l'Internet est un service essentiel qui mériterait assurément d'être désigné en tant que tel, puisque son accès n'est plus un luxe, mais bien une nécessité dans une démocratie comme la nôtre. Les communautés francophones et acadiennes se retrouvent sans exception dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada. De ces communautés, nombreuses sont situées dans les régions rurales du pays, et par ricochet se trouvent très éloignées géographiquement des grands centres urbains. Or, l'accès à Internet haute vitesse nécessaire à la consommation de plusieurs produits culturels et à l'exercice démocratique des citoyens n'est pas offert dans plusieurs de ces régions et lorsqu'offert, il l'est à des prix exorbitants.

La venue du programme fédéral *Un Canada branché* a déjà permis de fournir à un plus grand nombre de foyers situés dans des régions éloignées du pays un service Internet haute vitesse, un résultat dont la FCCF et son réseau se réjouissent et encouragent vivement le gouvernement à poursuivre sur cette voie. Avec l'énoncé budgétaire en mars 2016 qui octroie un financement à la poursuite de ce programme, il reste des détails de ce nouveau programme qui doivent être annoncés.

---

<sup>2</sup> Source : [Un regard actuel sur la situation des artistes dans la francophonie canadienne](#), ICRML et Patrimoine canadien, septembre 2013

Tel qu'il a été mentionné dans le [mémoire prébudgétaire](#) de la FCCF en août 2016, nous recommandons au gouvernement fédéral qu'il assure une équité pour les communautés rurales et éloignées à travers le programme afin qu'elles ne soient pas laissées-pour-compte dans l'expansion de cette infrastructure clé pour l'avenir et la vitalité de nos communautés francophones et acadiennes.

**Nous recommandons que :**

- Que l'accès Internet à haut débit soit désormais considéré comme étant un service essentiel au même titre que certains services sont jugés essentiels à cause de leur contribution à notre sécurité, ainsi qu'à notre qualité de vie et notre mieux-être
- Que tous les citoyens du Canada aient accès désormais à des forfaits abordables d'accès Internet illimité sans plafonnement, et ce, sans égard à l'endroit où ils résident au pays, comme c'est le cas pour l'abonnement au téléphone filaire ou encore à la télévision par câble ou satellite
- Qu'une vitesse de connexion minimale de 10 Mb/s pour le téléchargement et 5 Mb/s en téléversement soit imposée aux fournisseurs d'accès Internet, et ce, dans toutes les collectivités à travers le pays, nonobstant la province ou le territoire de résidence.

Nous croyons fermement que les œuvres des artistes francophones et acadiens doivent avoir le plein potentiel de rejoindre un vaste public dans toutes les régions du pays en permettant aux communautés francophones et acadiennes d'être des *participantes actives* de la culture numérique via un service d'accès Internet adéquat.

**R2 Le développement de compétences et les besoins d'accompagnement des artistes et des travailleurs culturels dans la transformation numérique**

La transformation numérique est désormais une partie intégrante des activités professionnelles des artistes et des travailleurs culturels canadiens. Or, plusieurs professionnels du milieu des arts rapportent de nouvelles problématiques engendrées par l'arrivée de ces technologies<sup>3</sup>, entre autres :

- La difficulté à suivre les développements technologiques très rapides
- Les besoins en formation pour être en mesure de bien utiliser les possibilités offertes par les technologies numériques
- Les coûts importants que représentent aujourd'hui l'achat, le maintien et le remplacement de l'équipement technologique

Déjà en 2011, le Conseil des ressources humaines du secteur culturel a constaté la nécessité « d'accroître les compétences associées au numérique » dans les milieux culturels<sup>4</sup>. Au-delà du développement des compétences spécialisées, le renforcement des capacités des organismes et des entreprises culturelles et artistiques est non seulement nécessaire pour les artistes et créateurs de leur permettre d'effectuer une transition vers le numérique, mais aussi de pouvoir participer pleinement à l'émergence de notre culture numérique en contexte canadien.

Dans un dépôt récent d'un [mémoire pour les langues officielles](#) par la FCCF, nous avons indiqué que pour nos communautés puissent bénéficier d'une véritable vitalité culturelle, cela ne peut se faire qu'avec des intervenants en arts et culture qui doivent acquérir et maîtriser des compétences de base afin de pouvoir se parfaire et se renouveler tout au long de leur cheminement artistique. En conséquence, la formation continue est un élément essentiel pour tout parcours professionnel, particulièrement dans un milieu tel que les arts et la culture qui évolue rapidement et influencé par de nombreuses avancées numériques.

**Nous recommandons que des mesures soient mises en place pour permettre au milieu de se doter des outils nécessaires pour s'adapter et répondre aux transformations numériques par l'établissement d'un :**

- Programme de soutien à l'acquisition et au maintien de l'équipement technique
- Programme de soutien technique et logistique
- Programme de mentorat inversé où les jeunes artistes habiles avec les technologies accompagnent des artistes chevronnés

<sup>3</sup> Source : Guy Bellavance et Guillaume Sirois, [Chantier sur l'adaptation des droits d'auteur à l'ère numérique. État des lieux du secteur Arts de la scène](#), Montréal, Institut national de la recherche scientifique – Centre Urbanisation Culture Société, Mai 2016

<sup>4</sup> Source : Conseil des ressources humaines du secteur culturel, [Culture 3.0 : Impact des technologies numériques émergentes sur les ressources humaines du secteur culturel](#), Ottawa, Octobre 2016

Par ces mesures, nous pouvons entrevoir un avenir où la créativité est explorée dans des laboratoires d'innovation à travers le pays. Des carrefours, où se croisent les secteurs des arts, des industries culturelles et de la technologie, qui repoussent les limites du possible en partageant leurs connaissances et leurs expertises de manière à créer de nouvelles formes d'arts et de nouveaux modèles d'entreprises pour ainsi dégager de nouvelles chaînes de valeur pour les Canadiens et Canadiennes, ainsi que les artistes et créateurs qu'ils puissent vivre pleinement de leurs produits culturels et œuvres artistiques. Et où assurément, les communautés francophones et acadiennes participeront activement à la culture numérique.

## PRINCIPE II | Représenter les identités canadiennes et faire la promotion d'une saine démocratie

---

### **R3 Le financement de la production, la protection du droit d'auteur et la réglementation des acteurs de l'industrie**

L'environnement numérique est un univers fortement mondialisé dans lequel de grandes corporations multinationales contrôlent des pans importants de la production et de la distribution de contenus numériques. Une situation qui a profondément modifié l'équilibre d'un marché fragilisé en production numérique canadienne. Où ces corporations étrangères prennent de plus en plus d'espace dans cet univers, il devient impératif que le gouvernement fédéral mette en place les outils nécessaires (taxation et réglementation) afin que ces grands joueurs contribuent à la vitalité de nos milieux culturels pour que ceux-ci qu'ils demeurent compétitifs et pertinents. Il se doit de réinventer la manière d'interpeller ces grands joueurs de la chaîne numérique pour assurer le financement provenant du secteur privé.

**À la question : comment pouvons-nous relever le défi de promouvoir la créativité canadienne dans un monde numérique,** nous répondons que ce défi pourra être relevé par la mise en place d'une réglementation solide permettant de maintenir les principes de cet univers numérique tel que les règles de propriété canadienne dans le domaine de la radiodiffusion et des médias écrits; les quotas de contenus canadiens; la contribution des diffuseurs à la production canadienne grâce à des fonds publics et privés; et le droit à une rémunération équitable pour les détenteurs de droits d'auteur.

#### **Nous recommandons que les modèles de financement existants du contenu canadien s'éloignent du système traditionnel de diffusion en instaurant :**

- Une redevance culturelle obligatoire imposée aux fournisseurs d'accès Internet qui contribuerait au financement de la production numérique nationale
- Une modernisation de la loi sur le droit d'auteur permettant d'assurer une juste rémunération aux artistes, créateurs, et tous les intervenants de la chaîne de création, production et diffusion
- Un pourcentage de la vente aux enchères du spectre réservé aux services sans fil évolués pour financer la production de contenus canadiens
- Une taxe « culturelle » sur tous les appareils permettant la lecture des contenus numériques à l'exemple de la redevance qui était perçue sur les supports analogiques vierges (notamment les cassettes audio).

## PRINCIPE III | Susciter l'innovation sociale et économique

---

### **R4 La nécessité de travailler sur la découvrabilité des contenus culturels des communautés francophones en situation minoritaire dans un environnement numérique**

Notre univers Web fait dans l'abondance d'un grand nombre de plateformes sur lesquelles les artistes, les créateurs ainsi que les organismes culturels peuvent diffuser en continu leurs contenus numériques. Or, dans ce flot de contenus des plus diverses, un enjeu reste important : celui de se démarquer afin que ces contenus puissent rejoindre des auditoires potentiellement intéressés, et même ciblés. Ainsi, comme il a été souligné lors du [Sommet de la découvrabilité](#), aujourd'hui le défi « est de mettre en valeur notre contenu dans une époque de surabondance de contenus »<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> Source : [Sommet de la découvrabilité](#), Mai 2016

**À la question : comment pouvons-nous appuyer les artistes, les créateurs de contenu et les entrepreneurs culturels canadiens afin de créer un écosystème culturel qui leur permettra de s'épanouir et de dépasser nos frontières, tout en favorisant la croissance de la classe moyenne au pays?** Nous croyons que le gouvernement canadien peut contribuer à cet effort en soutenant des initiatives visant à faire la promotion des contenus numériques des communautés francophones en situation minoritaire.

**Nous recommandons que les arts, la culture et les industries culturelles doivent faire partie de la stratégie d'innovation du gouvernement de manière transversale, à travers tous les ministères concernés et leurs initiatives doivent être complémentaires en :**

- Mettant en place une initiative de promotion ciblée pour mettre en valeur les contenus artistiques et culturels francophones et acadiens sur certaines plateformes de diffusion ciblées au Canada et à l'étranger.
- Développant avec certains agrégateurs de contenu des listes ou des chaînes de contenus francophones et acadiennes

Nous sommes plus qu'en accord avec le Conseil des arts du Canada lorsqu'il énonce que « nous devons nous demander comment éviter que le contenu créé au Canada soit complètement noyé [...] et marginalisé par les algorithmes des moteurs de recherches ». <sup>6</sup> Ces mesures pourront "éviter" la non-visibilité de nos œuvres et des produits francophones pour qu'enfin ils soient à la portée de l'ensemble de la société canadienne.

## CONCLUSION

---

*« Oui, il faut protéger la culture canadienne dans l'ère numérique, estime Sylvie Thériault, on doit continuer à appuyer l'identité, le sens d'appartenance. Mais comment faire, c'est encore à développer. »<sup>7</sup> Sylvie Thériault, directrice générale du Regroupement d'artistes francophones en Alberta.*

Voilà où nous en sommes, et voici comment cette consultation sur le contenu canadien en monde numérique permet de nous donner la parole en exprimant les priorités des communautés francophones et acadiennes qui répondent aux principes énoncés de cette deuxième phase de consultation. En tenant compte de nos spécificités qui font la richesse de nos collectivités, les priorités de ce mémoire sauront être un guide pour favoriser l'encadrement de nos forces vives et appuyer l'épanouissement de nos milieux minoritaires en francophonie canadienne.

- **Attendu que l'accès à la large bande passante à l'ensemble du Canada est un prérequis pour que les collectivités puissent activement être citoyens et créateurs dans la culture numérique, il est requis :**
  - D'obtenir un accès Internet à haut débit soit considéré comme étant un service essentiel
  - D'avoir accès à des forfaits abordables d'accès Internet illimité sans plafonnement
  - D'obtenir une vitesse de connexion minimale de 10 Mb/s pour le téléchargement et 5 Mb/s en téléversement
- **Attendu que le développement de compétences et les besoins d'accompagnement des artistes et des travailleurs culturels dans la transformation numérique font qu'ils puissent vivre pleinement du fruit de leurs produits et œuvres, il est requis que :**
  - Une redevance culturelle obligatoire soit imposée aux fournisseurs d'accès Internet pour contribuer au financement de la production numérique nationale
  - Une modernisation de la *Loi sur le droit d'auteur* permet d'assurer une juste rémunération à tous les intervenants de la chaîne de création, production et diffusion
  - Un pourcentage de la vente aux enchères du spectre réservé aux services sans fil évolués pour le financement de la production de contenus canadiens.
  - Une taxe « culturelle » sur tous les appareils permettant la lecture des contenus numériques

---

<sup>6</sup> Source : énoncé tiré du [reportage](#) par Culture Veille.fr : *Façonner un avenir meilleur : le Conseil des Arts du Canada se transforme aujourd'hui pour les prochaines générations*, 20 octobre 2016

<sup>7</sup> Source : [Article](#) de Francopresse.ca *La culture à l'ère numérique: Être ou ne pas être (protégé) ?* Septembre 2016

- **Attendu que le financement de la production, la protection du droit d’auteur et de la réglementation des acteurs de l’industrie permettront de protéger les artistes et créateurs, il est requis que :**
  - Des mesures sont instaurées pour appuyer le soutien à l’acquisition, au maintien de l’équipement technique, au soutien technique et logistique ainsi qu’un programme de mentorat inversé
- **Attendu qu’il est nécessaire de travailler sur la découvrabilité des contenus cultures des communautés francophones en situation minoritaires dans un environnement numérique, il est requis que :**
  - Mettant en place une initiative de promotion ciblée pour mettre en valeur les contenus artistiques et culturels francophones et acadiens sur certaines plateformes de diffusion ciblées au Canada et à l’étranger.
  - Développant avec certains agrégateurs de contenu des listes ou des chaînes de contenus francophones et acadiennes

Si l’accès à du contenu artistique canadien est au cœur de la réflexion sur l’avenir du numérique, nous nous devons développer des modèles d’affaires qui mettent en valeur les œuvres des artistes et des créateurs de manière adéquate. Nous espérons que ce dialogue continuera de manière collaborative entre nos partenaires fédéraux et communautaires afin que nos objectifs puissent être entendus tout au long de l’élaboration des politiques fédérales émanant de ce grand chantier culturel par le gouvernement fédéral.

### – Signataires –

Fédération culturelle canadienne-française  
 Alliance culturelle de l’Ontario (ACO)  
 Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB)  
 Association culturelle franco-manitobaine (ACFM)  
 Association franco-yukonnaise (AFY)  
 Centre culturel franco-manitobain (CCFM)  
 Conseil culturel et artistique francophone de la Colombie-Britannique (CCAFCB)  
 Conseil culturel fransaskois (CCF)  
 Conseil provincial des sociétés culturelles (CPSC)  
 Fédération culturelle acadienne de la Nouvelle-Écosse (FéCANE)  
 Fédération culturelle de l’Île-du-Prince-Édouard (FCIPE)  
 Fédération des Francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL)  
 Fédération franco-ténoise (FFT)  
 Regroupement artistique francophone de l’Alberta (RAFA)  
 Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC)  
 Alliance nationale de l’industrie musicale (ANIM)  
 Association des groupes en arts visuels francophones (AGAVF)  
 Association des théâtres francophones du Canada (ATFC)  
 Front des réalisateurs indépendants du Canada (FRIC)  
 Regroupement des éditeurs canadiens-français (RECF)  
 Réseau national des galas et de la chanson (RNGC)  
 Coalition de réseaux de diffusion  
 Scènes francophones (SC) : RADARTS, Réseau des grands espaces et Réseau Ontario  
 Alliance des radios communautaires du Canada (ARC du Canada)

– fin du document –